

Nouvelles lignes directrices pour renforcer la préparation juridique aux secours internationaux



Une opération de secours n'est pas le bon moment pour la **paperasserie**, les **trous noirs** de la coordination et les **zones grises** de la réglementation

Lorsqu'une catastrophe majeure survient, l'assistance internationale peut faire la différence entre difficultés d'existence et reprise pour les communautés sinistrées.

Cependant, sans des cadres réglementaires bien préparés au niveau national, les opérations de secours se transforment en cauchemars bureaucratiques. Les biens, le personnel et les projets de secours s'embourbent dans la paperasserie et les restrictions. La médiocrité de la coordination et la mauvaise qualité des initiatives de secours ne font l'objet ni de suivi, ni de correction.

Les nouvelles **Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe** (« Lignes directrices IDRL ») ont été élaborées pour aider les gouvernements à éviter ces problèmes. Elles ont été adoptées à l'unanimité par les Etats et les Sociétés nationales à la 30^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Recommandations clés pour les gouvernements émanant des nouvelles Lignes directrices :

Réduire les tracasseries administratives

- Réduire les retards, les taxes et les restrictions à l'entrée du personnel de secours et des biens et équipements destinés aux secours
- Faciliter les opérations juridiques des acteurs prêtant assistance dans les zones sinistrées

Renforcer la responsabilité

- Fixer des normes minimales de coordination et de qualité des opérations de secours
- Conditionner les facilités juridiques à l'adhésion constante à ces normes

Pour plus amples informations concernant les Lignes directrices, visitez notre site web :

www.ifrc.org/fr/idrl

Questions et réponses concernant les Lignes directrices IDRL



Comment les lignes directrices vont-elle améliorer les opérations en cas de catastrophe ?

En se servant des Lignes directrices, les gouvernements peuvent se préparer à éviter les obstacles bureaucratiques communs aux secours (p. ex., au niveau des visas, du dédouanement, des autorisations de survol et d'atterrissage, des exonérations fiscales, et de la reconnaissance du statut juridique dans l'Etat touché) tout en assurant également des systèmes adéquats de supervision et de suivi de la qualité et de la coordination des initiatives de secours. Cette démarche permettra d'assurer que les communautés sinistrées reçoivent l'aide qu'il faut quand il faut.

Les Lignes directrices sont-elles un traité ?

Non, et elles ne sont pas juridiquement contraignantes pour les Etats. Cependant, elles sont tirées de traitées et d'autres normes internationales et sont basées sur 7 années de recherche et de consultations à l'échelon mondiale sur les domaines problématiques et les meilleures pratiques.

Les Lignes directrices sont-elles seulement pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ?

Non. Les Lignes directrices sont conçues pour aider les gouvernements à faciliter et à réglementer l'assistance fournie par des gouvernements étrangers, des organisations humanitaires et le secteur privé.

Comment les Lignes directrices seront-elles mises en œuvre ?

Les Lignes directrices se veulent avant tout une série de recommandations aux gouvernements, pour les aider à renforcer leurs propres lois et politiques nationales relatives à l'aide internationale en cas de catastrophe.

Elles peuvent aussi s'avérer utiles pour le développement d'accords bilatéraux et régionaux et pour des accords entre gouvernements et organisations humanitaires.

